

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Simone de Montmollin, Georges Vuillod, Gabriel Barrillier, Nathalie Fontanet, Serge Hiltpold, Alexandre de Senarclens, Murat Julian Alder, Beatriz de Candolle, Cyril Aellen, Pierre Conne, Raymond Wicky, Alexis Barbey, Yvan Zweifel, Céline Zuber-Roy, Christina Meissner, Jean Romain, Nathalie Hardyn, Michel Ducret, Charles Selleger, Jacques Béné, Bénédicte Montant, Nathalie Schneuwly, Patrick Saudan, Bertrand Buchs, Jean-Marc Guinchard, Jean-François Girardet, Jean-Luc Forni, Philippe Morel, Bernhard Riedweg, Florian Gander, Sandra Golay, Jean-Marie Voumard, Danièle Magnin, Thierry Cerutti, Françoise Sapin, Henry Rappaz, Patrick Dimier, Anne Marie von Arx-Vernon, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Christian Decorvet, Francisco Valentin, Christian Flury, François Lance, Geneviève Arnold, François Baertschi

Date de dépôt : 22 mai 2017

Proposition de motion

pour un soutien aux exploitants touchés par le gel et une stratégie globale des risques majeurs en agriculture

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les deux épisodes de gel qui ont frappé les cantons fin avril 2017 occasionnant des pertes de production estimées à 45% pour les vignes et à 60% pour les vergers ;
- les pertes financières massives et imprévisibles pour les viticulteurs et les arboriculteurs touchés pouvant placer certaines exploitations dans une situation extrêmement précaire ;
- l'ampleur du phénomène à l'échelle nationale et internationale ;
- le catalogue de mesures standard à court terme annoncé par le Conseil d'Etat le 10 mai 2017 pour pallier cet épisode de gel ;

- l'article 27 (M 205) permettant au canton de venir en aide aux exploitants victimes de dommages naturels non prévisibles et d'une gravité exceptionnelle ;

vu aussi :

- l'augmentation attendue de la fréquence d'accidents climatiques intenses et ponctuels, en raison des modifications climatiques ;
- l'augmentation des risques causés par l'apparition de nouvelles maladies et ravageurs sur notre territoire observée ces dernières années et pouvant décimer les cultures de manière dramatique¹ ;
- la nécessité de disposer d'un dispositif de gestion des risques en agriculture à long terme, adapté à l'ensemble de ces nouvelles menaces ;
- l'objectif fixé dans le Plan climat cantonal (Volet 1, 2015) de protéger l'agriculture face aux changements climatiques,

invite le Conseil d'Etat

- à intensifier les démarches auprès de la Confédération en faveur d'un plan d'action national de soutien aux exploitations touchées par le gel du printemps 2017 ;
- à mettre en œuvre, conformément à l'art. 27 (M 2 05), des mesures cantonales complémentaires pour venir en aide aux exploitations touchées et éviter leur surendettement ;
- à mettre en place, avec les milieux concernés, une « Cellule spéciale Risques majeurs en agriculture » chargée de développer une stratégie de gestion globale des risques encourus par l'agriculture ;
- à intégrer dans cette stratégie les risques de dégâts causés aux cultures par des accidents climatiques ainsi que par l'apparition d'organismes émergents ;
- à favoriser le développement de mesures de prévention et d'actions adaptées à ces nouveaux risques.

¹ Etablissement et optimisation d'un réseau de surveillance des ennemis des plantes cultivées émergents dans un contexte de changements climatiques : rapport final 2014-2017. Programme pilote « Adaptation aux changements climatiques ». Hepia (filiale agronomie) et Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN), 98 p.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les week-ends du 20-21 et du 29-30 avril, un gel d'une rare intensité a durement touché les cultures suisses et genevoises, plus particulièrement la vigne et les arbres fruitiers. Suite à des mois de mars et avril particulièrement chauds, les cultures avaient déjà atteint un stade de croissance les rendant sensibles aux températures négatives. Un gel d'une telle ampleur alors que les cultures étaient à un stade de développement végétatif avancé, n'avait plus été observé à Genève depuis le milieu du siècle passé (1945).

Les dégâts provisoires recensés début mai à la faveur d'une enquête faisaient état d'une perte de production globale de 45% pour les vignes et 60% pour les vergers. Les domaines touchés sont impactés à des degrés très variables, mais certains sont dévastés à plus de 80%, ce qui équivaut à l'anéantissement total de la récolte 2017.

Pour autant, ces vignobles et vergers dévastés devront faire l'objet de tous les soins aux cultures durant la saison 2017, sans perspective de récolte. En conséquence, les charges des entreprises touchées (sociale, fiscale, administrative) resteront identiques, mais leurs revenus seront fortement diminués voire inexistantes.

Ces exploitations devront faire face à plusieurs défis financiers et économiques suite à la perte de récolte :

- des pertes de revenu imprévisibles et irréversibles ;
- des problèmes de trésorerie à moyen terme (coûts de production maintenus et parfois renforcés en raison des dégâts occasionnés aux cultures) ;
- des pertes de parts de marché dont les conséquences sont dommageables à long terme (n'ayant pas de production pour honorer les contrats).

Pour ces entreprises, les conséquences d'une perte de récolte d'une telle intensité en 2017 peuvent conduire au surendettement voire à la faillite. Vu l'ampleur de cet épisode de gel à l'échelle cantonale et nationale, il ne sera pas possible de pallier le manque de récolte par l'achat auprès d'autres producteurs moins touchés. Des clients non honorés en 2017 seront perdus et difficilement récupérables ultérieurement. Pour ces entreprises, c'est une double pénalité. Ajouté au fait que, sur les quatre derniers millésimes, seul

2016 a permis un rendement suffisant, ces entreprises se retrouveront dans une situation financière précaire, ayant déjà dû avoir recours à leurs réserves.

Le Conseil d'Etat a annoncé dans son point presse du 10 mai dernier un plan d'actions que nous saluons. Différentes formes de soutien s'inscrivant dans le cadre des mesures ordinaires existantes et du budget à disposition sont en cours d'étude.

Toutefois, une situation aussi particulière mérite une attention spéciale de notre Grand Conseil. L'article 27 de la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05) prévoit la possibilité pour le canton de venir en aide aux exploitants victimes de dommages naturels non prévisibles et d'une gravité exceptionnelle. La gravité du gel survenu dans la nuit du 29 au 30 avril peut être qualifiée d'exceptionnelle. La mise en œuvre de cet article, en appui aux mesures fédérales devant prioritairement être sollicitées, devra permettre l'octroi d'un soutien financier exceptionnel pour les entreprises touchées et leur éviter d'être plongées dans une situation de grande précarité voire de faillite.

Cette motion renvoie aussi au contexte plus général des risques induits par les changements climatiques. Au cours de la dernière décennie, des mois de mars et avril particulièrement chauds provoquant le démarrage des cycles végétatifs précocement ont été observés plus fréquemment exposant les cultures à une grande vulnérabilité en cas de retour de froid. Selon les spécialistes², les dérèglements climatiques donneront lieu dans nos régions à une fréquence accrue d'accidents climatiques ponctuels de forte intensité (grosses chaleurs, sécheresse, inondations, gels, grêle,...). Ce phénomène accentue les risques pour les producteurs sans que ces derniers ne puissent s'en prémunir seuls. La gestion de ces nouveaux risques doit pouvoir être intégrée dans une réflexion plus globale qui inclut le développement de solutions techniques de protection des cultures, d'outils de prévention ou de mécanismes financiers permettant d'assurer la pérennité des entreprises. Le « Plan climat cantonal » de novembre 2015 prévoit d'ailleurs dans un de ses six axes stratégiques de « protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts face aux changements climatiques ». La mise en œuvre de cet axe stratégique³ doit inclure les conséquences pour les producteurs et leurs cultures et pas uniquement pour la faune et la flore.

² Office fédéral de l'environnement, Adaptation aux changements climatiques en Suisse – Plan d'action 2014-2019, Annexe A3

³ Plan climat cantonal, Volet 2 « actions », annoncé pour 2017

Parallèlement, les risques de dommages aux cultures sont renforcés par l'apparition sur notre territoire de nouveaux ravageurs et maladies. Certains sont déjà présents (drosophile suzukii, punaise marbrée, coccinelle asiatique, flavescence dorée), d'autres sont à notre porte et inéluctables (capricorne asiatique, maladie de Pierce,...). L'augmentation de la mobilité des biens et des personnes favorise ces apparitions depuis quelques années. Les conditions climatiques plus favorables en raison d'un réchauffement sensible⁴ leur permettent de se maintenir sous nos latitudes occasionnant de nouveaux dégâts parfois spectaculaires. Ici encore, une anticipation et une collaboration avec toutes les parties prenantes sont indispensables afin de mettre à niveau un dispositif de gestion globale des risques. Une cellule spéciale « Risques majeurs en agriculture », incluant les milieux de la production, de la recherche, de l'économie et de l'administration cantonale, pourrait faciliter grandement l'élaboration d'une stratégie concertée de gestion de ces nouveaux risques.

Lorsque leurs cultures sont décimées par un accident climatique ou par un organisme émergent, les producteurs se trouvent face à des situations qu'ils n'ont pas créées ni pu éviter, mais pour lesquelles ils doivent assumer l'entier des risques économique et financier.

Venir en aide aux exploitations pénalisées par l'épisode de gel exceptionnel d'avril 2017 pourra contribuer à limiter les conséquences économiques désastreuses et assurer la pérennité d'une vitiviniculture et d'une arboriculture locales de qualité. Ce serait là aussi le témoignage de notre reconnaissance envers les exploitants de ce canton pour leur engagement en faveur d'une agriculture multifonctionnelle qui profite à tous.

Minimiser les nouveaux risques grâce une stratégie globale intégrant les conséquences pour les producteurs vise à apporter des solutions à long terme, nécessaires au maintien d'une production locale durable.

Au vu de ce qui précède, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous remercions d'avance de l'accueil favorable que vous réserverez à cette proposition de motion.

⁴ Agroscope, La viticulture face au changement climatique, <https://www.agroscope.admin.ch/agroscope/fr/home/publications/agroscope-magazine-en-ligne-et-rapport-annuel/ausgabe-3/la-viticulture-face-au-changement-climatique.html>